

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0157 Séance du : 14 MAI 2024
MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE L'ESAT LES MICOCOULIERS À «LA GRANDE EXPOSITION DU FABRIQUÉ EN FRANCE » À L'ÉLYSÉE	

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 mai 2024, à la Salle Omnisports – 31 Rue du Stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Lydie FOURC, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à José BELTRA,

Était absent :

Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240514-DL2024-0157-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

Vu la délibération n°9.4-24.32 du 26 mars 2024 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Sorède s'est prononcé en faveur de la candidature de l'ESAT Les Micocouliers pour « La Grande Exposition du Fabriqué en France »,

Considérant que les critères pris en compte pour l'évaluation des dossiers de candidatures sont notamment : la part de la valeur ajoutée du produit réalisé en France ; les labels détenus, l'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale et sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail) ; la participation à un dispositif de type France Relance, France 2030, Je choisis la French Tech, etc... ; l'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France et / ou d'export. L'attachement au savoir-faire et à la fabrication française demeurent les critères les plus déterminants,

Considérant que l'ESAT Les Micocouliers qui est la seule usine au monde à transformer le Micocoulier en cravache et fouet, a candidaté le 28 février 2024,

Considérant que l'ESAT Les Micocouliers fait montre de savoir-faire dans l'art de travailler le Micocoulier, matériaux local et végétal, en étant le gardien des techniques ancestrales dans le travail du bois,

Considérant que l'ESAT Les Micocouliers permet l'insertion de personnes en situation de handicap par le travail en développant les prestations de services auprès de la population, des entreprises et de la commune de Sorède,

Considérant enfin que l'ESAT Les Micocouliers satisfait à tous les critères environnementaux, sociaux et d'excellence française.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire de soutenir la candidature à « La Grande Exposition du Fabriqué en France ».

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Soutient la motion de candidature de l'ESAT Les Micocouliers à « la grande exposition du Fabriqué en France » à l'Elysée.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/05/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.